

## **Constitution du conseil d'administration du CCAS**

Le conseil municipal du 13 avril 2026 a fixé à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et désigné ses 6 représentants, outre la Maire présidente de droit.

6 autres membres doivent être nommés parmi des personnes n'appartenant pas au conseil municipal et qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune et obligatoirement :

un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF) ;  
un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;  
un représentant des associations de personnes handicapées ;  
un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les candidatures doivent être adressées à Madame le Maire de PONTIVY pour le jeudi 7 mai 2026.

A Pontivy, le 23 avril 2026

**SOIZIC PERRAULT**  
**MAIRE DE PONTIVY**

